

Tableau M3 Normes professionnelles requises pour les éducateurs de la petite enfance par province ou territoire

Province/ Territoire	Exigences professionnelles en éducation préscolaire	Perfectionnement professionnel requis
NL	Certification : Association of Early Childhood Educators Newfoundland and Labrador	30 heures réparties sur 3 ans
PE	Certification : Conseil sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants, les prestataires de services de garde en milieu familial doivent posséder un Certificat de fournisseur de services de garde d'enfants en milieu familial	45 heures réparties sur 3 ans
NS	Classification : ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance	30 heures réparties sur 3 ans
NB		Tous les directeurs et membres du personnel principal travaillant en centre de la petite enfance avec des nourrissons et des enfants ayant moins de 6 ans doivent suivre une formation en ligne de 30 heures dans le programme d'apprentissage dédié à la petite enfance.
QC		6 heures par an pour les fournisseurs de services de garde en milieu familial
ON	Inscription : Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance	Les éducatrices et éducateurs de la petite enfance inscrits doivent répondre annuellement aux exigences du Programme d'apprentissage professionnel continu par l'entremise de l'Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance.
MB	Certification selon 2 classifications du programme ELCC : Éducateur de la petite enfance II (Éducateur EPE II) et Éducateur de la petite enfance III (Éducateur EPE III)	
SK	Certification : Services aux éducateurs, ministère de l'Éducation	
AB	Certification : Alberta Child Care Staff Certification Office (Bureau d'accréditation du personnel de garde d'enfants de l'Alberta)	
BC	Inscription : Registre des éducateurs de la petite enfance en vertu de la Community Care and Assisted Living Act (Loi sur les soins communautaires et l'aide à la vie autonome)	40 heures aux 5 ans
NU		Les fournisseurs de services de garde d'enfants doivent offrir une formation continue aux membres du personnel.
NT		Les fournisseurs de services à la petite enfance agréés doivent prendre en note la participation des membres de leur personnel à la formation. Les prestataires de services de garde en milieu familial doivent participer à une formation sur une base annuelle.
YT	Certification : Santé et Affaires sociales du Yukon.	